

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU SIVOS DE TOCANE ST-APRE
17 AVRIL 2019 à 18H15

PRESENTS : Mesdames Messieurs JABIOL-LEMAZAVA-MAHAUD-HESELTON-CASAMAYOU-BRUNE-CUDMORE-DUVERNEUIL-FAURE-SABATER-LAPRADE-GARREAU-SENRENT S-SENRENT G

**Monsieur Régis MARCHER a donné procuration à Madame Gisèle BRUNE
Madame Carine LACOUTURE-COUDERC a donné procuration à Monsieur Yves MAHAUD**

Mme Catherine CASAMAYOU a été désignée secrétaire de séance

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT-TRAVAUX GYMNASSE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de demander une subvention au département pour les travaux de rénovation du sol du gymnase. Le montant des travaux s'élève à 204 901,60 € HT. Le Conseil Départemental est donc sollicité à hauteur de 35 % soit un montant de 71 715,56 €.

REALISATION EMPRUNT

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical la nécessité de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 € pour la rénovation du sol du gymnase. Au vu des offres le choix se porte sur la Banque Postale, aux caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 250 000 €

- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 250 000 €
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 17/06/2019, en une fois avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : 1,02 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle
- Mode d'amortissement : échéances constantes

TARIFICATION TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à la délégation de compétence transports scolaires au Conseil Régional, Monsieur le Président expose au Comité de Syndical qu'il est nécessaire de revoir les tarifs du transport scolaire et décide d'appliquer les tarifs suivants, à partir du 1er juin 2019 :

- Quotient familial inférieur à 450 € : **30 €**
- Quotient familiale compris entre 451 € et 650 € : **50 €**
- Quotient familial de 651 € et plus : **55 €**

La séance est levée à 19h30